conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2018 POLYOL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs et / ou mastics

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

 Téléphone
 : +41 61 299 20 41

 Téléfax
 : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

. FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37

ANGERS: 02 41 48 21 21

TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/

régionale/ nationale/ internationale.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
1,1'-isopropylidenebis(p-	116-37-0	Aquatic Chronic 2;	>= 2,5 -
phényleneoxy)dipropane-2-ol	204-137-9	H411	< 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

	01-2119888247-23		
propylidynetriméthanol	77-99-6	Repr. 2; H361	>= 1 - <
	201-074-9		3
	01-2119486799-10		
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2	Acute Tox. 4; H302	>= 0,1 -
	213-048-4	Skin Corr. 1B; H314	< 1
	612-108-00-0	Eye Dam. 1; H318	
	01-2119480479-24	Skin Sens. 1B; H317	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale:	
		1 491 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

En cas d'ingestion Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer

une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Epsilon-Caprolactone, oligomeric reaction products with propylidynetrimethano	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg
1,1'- isopropylidenebis(p- phényleneoxy)dipropa ne-2-ol	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	12,2 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,6 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Effets systémiques	3,6 mg/m3
	Consommateu	Dermale	Long terme - effets	1,04 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

	rs		systémiques	
Epsilon-Caprolactone, oligomeric reaction products with propylidynetrimethano I	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg
3- aminopropyltriéthoxys ilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	59 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	17,4 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	5 mg/kg p.c./jour
propylidynetriméthano I	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,3 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,94 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,34 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,34 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Epsilon-Caprolactone, oligomeric reaction products with propylidynetrimethanol	Eau douce	0,15 mg/l
	Eau de mer	0,015 mg/l
	Eau douce - intermittent	1,5 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

	Station de traitement des eaux usées	670 mg/l	
1,1'-isopropylidenebis(p-	Eau douce	2,3 µg/l	
phényleneoxy)dipropane-2-ol			
	Eau de mer	0,23 μg/l	
	Eau douce - intermittent	23 µg/l	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,64 mg/kg	
	Sédiment marin	0,064 mg/kg	
	Sol	0,13 mg/kg	
Epsilon-Caprolactone, oligomeric	Eau douce	0,15 mg/l	
reaction products with propylidynetrimethanol			
	Eau de mer	0,015 mg/l	
	Eau douce - intermittent	1,5 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	670 mg/l	
Siloxanes and silicones, di-Me,	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg	
reaction products with silica			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sol	23 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
3-aminopropyltriéthoxysilane	Eau douce	0,33 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,033 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg poids	
		sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,12 mg/kg poids	
		sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sol	0,05 mg/kg poids	
		sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

visage

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est demontre que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Type de Filtre recommandé:

Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques

Filtre de type : Filtre de type A-P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte
Couleur : opaque
Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 250 °C

Point d'éclair : > 250 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Pression de vapeur : < 2 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,1 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposition

Viscosité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: > 250 °C

Viscosité, dynamique : 3 000 - 6 000 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.75 - < 3.3 g/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

propylidynetriméthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): env. 14 700 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 850 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.2.

BPL: non

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 10 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: non

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 491 - 2 688 mg/kg

Méthode: EPA OTS 798.1175

Estimation de la toxicité aiguë: 1 491 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 5 ppm

Durée d'exposition: 6 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée: 1.4 09.11.2022 400001008394

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Toxicité aiguë par voie DL50 (Lapin, mâle et femelle): 4 075 mg/kg cutanée

Méthode: Toxicité aiguë par voie cutanée

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Résultat : Pas d'irritation de la peau

propylidynetriméthanol:

Espèce Lapin Durée d'exposition 24 h

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4. Méthode

Résultat : Pas d'irritation de la peau

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Espèce : Lapin

Evaluation Pas d'irritation des yeux OCDE ligne directrice 405 Méthode Résultat : Pas d'irritation des yeux

propylidynetriméthanol:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL non

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405

Résultat Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

propylidynetriméthanol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : oui

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Moelle osseuse Dose: 500, 1000, 2000 mg/kg body Méthode: OCDE ligne directrice 474

propylidynetriméthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version 1.4

Date de révision: 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 125 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: > 500 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 40, 100, 250 milligramme par kilogramme

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 250 Poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

propylidynetriméthanol:

Effets sur la fertilité Type de Test: OCDE ligne directrice 421

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/250/500/1000 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 1 000 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 1 000 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Résultat: négatif

BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/740/2200/6600 ppm

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2 200 ppm Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 2 200 ppm Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 740 parties

par million

Méthode: OCDE ligne directrice 443

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Oral(e) Durée d'un traitement unique: 24 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 450 Poids corporel

mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 450 Poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0 / 100 / 300/ 1000 mg/kg bw/ Durée d'un traitement unique: 15 d Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 125 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 696 h
Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subaiguë

propylidynetriméthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 67 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 d

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 20, 67, 200, 667 mg/kg bw/d Méthode : Toxicité subchronique

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 200 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 2 160 h

Méthode : Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 8,8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 28 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité chronique)

: 1 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

propylidynetriméthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13 000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ASTM

BPL: non

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: non

Toxicité pour les microorganismes

CE50 : > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.11.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 934 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 331 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 1 000

ma/

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les

microorganismes

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

43 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Durée d'exposition: 5,75 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 200 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 60 % Durée d'exposition: 98 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

propylidynetriméthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 100 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

BPL: oui

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 19 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 6 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

BPL: oui

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Concentration: 8,95 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 67 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 3,3 - 3,6 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

propylidynetriméthanol:

Bioaccumulation Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 42 d

Facteur de bioconcentration (FBC): < 17

Substance d'essai: Eau de mer Méthode: Essai en dynamique

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,47 (26 °C)

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Bioaccumulation Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,4

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 1,7 (20 °C)

octanol/eau pH: 7

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1,1'-isopropylidenebis(p-phényleneoxy)dipropane-2-ol:

Répartition entre les : Koc: 1819 - 2754

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

 Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version D 1.4 09

Date de révision: 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

bis(dodcylthio)dioctylstannane (Numéro sur la liste 20)

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: Non applicable

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI: N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.09.2020 1.4 09.11.2022 400001008394 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des veux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARALDITE® 2018 POLYOL

Version Date de révision: 1.4 09.11.2022

Numéro de la FDS: 400001008394

Date de dernière parution: 14.09.2020 Date de la première version publiée:

05.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.